

Acte n°2024-10

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 juillet 2024,
sous la présidence de Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'Education, et notamment son article L712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Actualités de l'établissement

Les membres du Conseil d'administration sont tenus informés des points d'actualité suivants :

- L'alliance européenne BAUHAUS4EU dont l'Université Lumière Lyon 2 est membre, aux côtés de 9 universités et de 67 partenaires associés, est lauréate de l'appel à projets lancé par la Commission européenne.
- Le projet AMI SHS – axe travail pour lequel l'Université était candidate avec d'autres établissements n'a pas été retenu.
- Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'établissement a été remis par le Ministère, il prévoit une recette de 3.210.000 euros, à répartir sur les différents axes.

Fait à Lyon, le 15 juillet 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2



Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 juillet 2024
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 juillet 2024